

Compte rendu de séance

Séance du 10 Avril 2017

L' an 2017 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mme THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILLANA Sandra à Mme CHAUVIERE Shiva, MM : FOURNIER Pierre à M. COULLON Jean, LEHU Franck à Mme THEVOT Florence

Absent(s) : M. GOSSET Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 04/04/2017

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 13/04/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. COULLON Jean

Complément de compte-rendu:

Le compte-rendu du 13 février 2017 a suscité quelques remarques, notamment sur la délibération concernant le rue du Pressoir Bézard (D-2017-013).

Madame le Maire informe l'assemblée que des démarches de modification de cette délibération seront réalisées afin qu'il soit stipulé qu'après vérification, l'information des préconisations sur les sous-sols a été véhiculée uniquement à l'oral. Madame le Maire rappelle que la délibération D-2017-013 ne peut pas faire office de jurisprudence.

Monsieur SAMIN souhaite relancer l'achat des pompes qui a été positionné en décalage budgétaire dans le but de prévenir les potentielles inondations.

Après avoir validé à la majorité les deux derniers compte-rendus, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Accessibilité des bâtiments communaux : demande de DSIL - D-2017-024
Extension et mise aux normes du restaurant scolaire : demande de DSIL - D-2017-025
Extension et mise aux normes du restaurant scolaire : sollicitation d'une subvention auprès du pays Loire Beauce - D-2017-026
Conseil Départemental du Loiret : convention pour dissimulation des réseaux - D-2017-027
Vote des taux d'imposition 2017 - D-2017-028
Présentation du compte de gestion et vote du compte administratif - D-2017-029
Affectation des résultats pour l'exercice 2016 - D-2017-030
Budget primitif 2017 - D-2017-031
Culture : open agenda - D-2017-032
Feux d'artifice : marché commun - D-2017-033

• **Accessibilité des bâtiments communaux : demande de DSIL**

réf : D-2017-024

Vu les explications de madame le Maire,
Vu le projet d'un montant de 51 131.14 euros HT,

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local au taux maximum autorisé et d'exécuter les travaux après acceptation du dossier.

Madame le Maire présente le plan de financement :

- Dépenses :
 - Travaux accessibilité salle annexe mairie : 7 708.70 € HT
 - Travaux accessibilité RAM médiathèque : 17 303.27 € HT
 - Travaux isolation : 15684.58 € HT
 - Création d'un WC public : 6 484.98 € HT
 - Menuiserie : 1 887.11 € HT
 - BSE : 2 062.50 € HT
- Ressources :
 - DSIL : 6 950.29 € (14%)
 - DETR : 12 359€ (24%)
 - Pays Loire Beauce : 18 115.94 € HT (36%)
 - Autofinancement : 24 344 € HT (20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- **de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local au taux maximal autorisé et d'exécuter les travaux après acceptation du dossier**
- **autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

• **Extension et mise aux normes du restaurant scolaire : demande de DSIL**

réf : D-2017-025

Vu les explications de madame le Maire,
Vu le projet d'un montant de 121 720 euros HT,

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local au taux maximum autorisé et d'exécuter les travaux après acceptation du dossier.

Madame le Maire présente le plan de financement :

- Dépenses :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : 15 000 € HT
 - Annonce légale : 720 € HT
 - Travaux : 106 000 € HT

- Ressources :
 - DSIL : 40 374 € HT (33%)
 - DETR : 42 602 € HT (35%)
 - Pays Loire Beauce : 14 400 € HT (12%)
 - Autofinancement : 24 344 € HT (20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local au taux maximal autorisé et d'exécuter les travaux après acceptation du dossier
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Extension et mise aux normes du restaurant scolaire : sollicitation d'une subvention auprès du pays Loire Beauce**

réf : D-2017-026

Vu les explications de madame le Maire,
Vu le projet d'un montant de 121 720 euros HT,

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter la Région Centre-Val de Loire et l'Etat, au travers du Pays Loire Beauce pour une subvention au titre du contrat de ruralité au taux maximum autorisé et d'exécuter les travaux après acceptation du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de solliciter la Région Centre-Val de Loire et l'Etat, au travers du Pays Loire Beauce, pour une subvention au titre du contrat de ruralité au taux maximal autorisé et d'exécuter les travaux après acceptation du dossier
- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Conseil Départemental du Loiret : convention pour dissimulation des réseaux**

réf : D-2017-027

Vu la convention du Conseil Départemental du Loiret reçue en Mairie le 9 mars 2017,
Vu les explications de madame le Maire sur la dissimulation des réseaux rue des Vauguignons et rue des Hauts Talons,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité madame le Maire à signer la convention de passage du Conseil Départemental du Loiret pour dissimulation des réseaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Vote des taux d'imposition 2017**

réf : D-2017-028

Vu les propositions de la commission des Finances présentées par monsieur GONET,
Vu les explications de madame le Maire et de monsieur GONET,

Considérant l'attention particulière portée sur les impacts que pourrait avoir la modification de ces taux d'imposition sur le niveau de vie des messassiens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité les taux suivants pour l'année 2017 :

- **taxe d'habitation : 13.01 %**
- **taxe foncier bâti : 17.66 %**
- **taxe foncier non bâti : 47.41%**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

• **Présentation du compte de gestion et vote du compte administratif**

réf : D-2017-029

Vu le compte de gestion 2016,

Après que Madame Shiva CHAUVIERE, Maire ait quitté la séance ainsi que l'exige la Loi,

Monsieur JUHEL, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016. Le Conseil Municipal étudie chapitre par chapitre le bilan de l'exercice 2016.

Le résultat de chacune des sections s'établit comme suit :

• **Fonctionnement**

Dépenses :	499 465.82 €
Recettes :	590 844.40 €
Résultat de l'exercice :	91 378.58 € + 4 531.49 € dissolution du SIVU CLSH
Report excédent 2016 :	246 840.22 €
Soit un excédent de 342 750.29 €	

• **Investissement**

Dépenses :	67 146.07 €
Recettes :	67 700.23 €
Résultat de l'exercice :	554.16 € + 227.12 € dissolution du SIVU CLSH
Report excédent 2016 :	92 812.77 €
Reste à réaliser :	-34 697.00 €
Soit un excédent de 58 669.93 €	

Globalement, la situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2016 fait apparaître un excédent de 401 647.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

• **Affectation des résultats pour l'exercice 2016**

réf : D-2017-030

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Shiva CHAUVIERE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, constate qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de **342 750.29 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation en réserves R1068 en investissement : 0 €
- report en investissement R 001 : 93 594.05 €,
- report en fonctionnement R 002 : 342 750.29 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Budget primitif 2017**

réf : D-2017-031

Monsieur Grégory GONET, Adjoint aux Finances, commente le projet de budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Vu l'ensemble des documents budgétaires,
Vu l'avis de la commission Finances du 24 mars 2017 et du 10 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2016 voté par nature et par chapitre, arrêté comme suit :

**864 464.99 € pour la section de fonctionnement
278 345.05 € pour la section d'investissement.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Culture : open agenda**

réf : D-2017-032

Vu les explications de madame THEVOT sur l'opportunité d'inscrire la commune dans l'open agenda spécial culture,

Vu le compte-rendu de la réunion culture de Baule en date du lundi 6 mars 2017,

Madame le Maire et monsieur GONET précisent qu'il serait judicieux que cet open agenda soit ouvert aux communes sur le périmètre de la communauté de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL). Monsieur JUHEL souligne qu'il n'y a pas forcément nécessité d'un nouveau site internet sachant qu'il y a déjà, entre autres, l'office du tourisme de Beaugency et qu'il y a risque de redondance avec les sites existants.

Monsieur COULLON s'interroge sur comment va être géré et mis à jour cet open agenda.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le principe de l'open agenda mais sur le territoire de la CCTVL et qu'il n'y ait pas de redondance avec les autres sites culturels et touristiques.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Feux d'artifice : marché commun**

réf : D-2017-033

Vu les explications de madame le Maire et de madame THEVOT,

Vu que les communes de Cravant et de Villorceau mutualisent leurs feux d'artifice et procèdent à un roulement annuel (en 2016 à Cravant, en 2017 à Villorceau),

Madame THEVOT explique que la commune de Messas peut intégrer cette mutualisation et organiser le feu d'artifice en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité approuve le principe de mutualiser le feu d'artifice sous forme de roulement annuel.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 2)

Questions diverses :

- Elections présidentielles

Madame le Maire informe les élus des permanences pour la tenue des bureaux de vote des 23 avril et 7 mai prochain.

- Réunion publique

Madame le Maire rappelle aux élus qu'aura lieu le 25 avril prochain la réunion publique.

- CCTVL : réunion du 6 mai 2017

Madame le Maire informe que dans le cadre de la CCTVL une réunion de travail se tiendra le 6 mai 2017 dans le but de réfléchir sur l'harmonisation des compétences, du fait que les communautés de communes récemment fusionnées n'ont pas les mêmes champs de compétences dans leur statut. Tous les élus des conseils municipaux du territoire communautaire sont conviés à cette réunion.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 mai 2017 à 19 h en Maire de Messas.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 11/04/2017
Le Maire
Shiva CHAUVIERE